

5.02 Plan de modernisation et de verdissage des bacs de Seine

Intervention d'Alban BRUNEAU

Concernant ce rapport d'orientation pour moderniser et appliquer la transition écologique aux 8 passages d'eau départementaux sur la Seine, je souhaite tout d'abord vous faire part du soutien de notre groupe quant aux objectifs assignés.

En rappelant au passage, c'est le cas de le dire, notre attachement au maintien de tous ces passages d'eau et à leur gratuité totale pour les usagers.

A l'exception regrettable et préjudiciable, mais pas irrémédiable, des ponts de Tancarville et de Normandie, il est important de pouvoir franchir le fleuve qui sillonne notre Département et notre Région sans barrière de péages.

C'était histoire de rappeler ici l'importance de pouvoir agir auprès de l'Etat pour obtenir cette gratuité.

Comme c'est aussi l'occasion de rappeler que l'existence d'une barrière de péage sur l'A29 à Epretot conduit à un report important et problématique de trafics quotidiens sur la RD6015 parallèle à l'autoroute, et sur les autres routes départementales de l'est de l'agglomération du Havre.

Mon collègue maire de Gainneville vient d'ailleurs de nouveau de vous écrire à ce sujet Monsieur le Président.

Une étude est lancée à ce sujet, enfin j'espère qu'elle est bien lancée, il nous tarde qu'elle puisse déboucher sur la suppression de ce péage.

Concernant nos Bacs et ce rapport, il est juste dommage que l'acquisition fin 2019 du Bac 24 n'ait pas pris en compte la nécessité de changer de carburant, même si celui-ci a déjà permis d'améliorer les choses en matière de consommation et de pollution, notamment en garantissant aucun rejet en Seine des eaux grises et noires.

Par ailleurs, je souhaite m'assurer que dans les réflexions en cours, le possible recours, à terme, à l'hydrogène a été étudié.

Parce que je rappelle qu'avec le soutien de l'Etat, l'axe Seine travaille à la création d'une filière de production d'hydrogène qui, pour devenir réalité, a besoin d'importants débouchés, et d'abord en proximité.

Dernière remarque, concernant le BioGNV qui pourrait demain alimenter nos Bacs, il est nécessaire de veiller aux conditions de production à partir de sites souvent polluants et générateurs de nuisances pour les riverains.

La délibération ne propose pas de produire du BioGNV mais en qualité de futur consommateur, nous devons veiller à la vertu de l'ensemble de la chaîne.

Sous ces quelques réserves, nous voterons donc cette délibération.